

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2009

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2009 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2009

La séance débute à 19 heures 35 minutes sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,

Présents : Bérangère BAERISWYL, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Romy LASSERRE, Jean-Charles MORANDI, Rachel NABAFFA, David PERAY, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

Absents et ont donné procuration : Patricia ALTHERR donne procuration à Rachel NABAFFA.

Invitée : Sabine LAURENCIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2009

Secrétaire de séance : Eliane DALLEMAGNE.

Eliane DALLEMAGNE accepte la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°036-2009

OBJET : Subvention complémentaire à l'association Intersociété.

Il est rappelé au Conseil municipal qu'une subvention de 230 € avait été attribuée à l'Intersociété à l'occasion du vote du budget primitif, comme contrepartie à l'utilisation de son matériel par la commune. Cette subvention servait les années précédentes à couvrir la location d'un hangar permettant à cette association de stocker son matériel. Elle avait initialement envisagé de mettre fin à cette location en 2009, le matériel ayant possiblement pu être stocké dans un local loué par la commune. Ce dernier s'est cependant avéré insuffisant et l'Intersociété a dû renouveler la location de son hangar et affecter la subvention de la commune au paiement du loyer.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre note de la poursuite de la location du hangar par l'Intersociété, d'attribuer à celle-ci un complément de subvention d'un montant de 250 €, comme contrepartie à l'utilisation de son matériel par la commune.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité (René VERNAY ne prend pas part au vote),

PREND NOTE de la poursuite de la location du hangar par l'Intersociété et de l'affectation de la subvention initiale au paiement du loyer correspondant ;

ATTRIBUE à l'Intersociété une subvention complémentaire d'un montant de 250 €, en contrepartie de l'utilisation de son matériel par la commune pendant l'année ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Débat : René VERNAY constate que depuis la création de l'Intersociété, la commune n'a jamais versé de subvention à celle-ci en contrepartie de l'utilisation de la vaisselle. Il craint que le versement de cette subvention, alors qu'il est conseiller municipal depuis 2008, soit mal interprété. Il souhaiterait que son attribution soit reportée à plus tard. Bérangère BAERISWYL souligne que l'Intersociété n'a pas demandé le versement de cette subvention, mais que le sujet a été débattu en commission Finances et Vie associative et que ce sont ces commissions qui ont souhaité proposer le versement de cette subvention complémentaire. Pierre CUZIN rappelle que c'est un ancien maire (Nabaffa) qui est à l'origine de la création de l'Intersociété, qu'à l'époque la commune lui avait versé une subvention importante pour s'équiper. Après cela, l'association devait s'autogérer, en étant financée par les autres sociétés. Christophe BRULHART dit que si c'est le principe de la subvention qui pose problème, l'Intersociété pourrait facturer à la commune l'utilisation de la vaisselle. Pierre DUMAREST et Bérangère BAERISWYL répondent que le système du forfait est beaucoup plus simple.

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Commission Voirie - Travaux – Environnement – Sécurité (Jean-Charles MORANDI)

☛ Travaux dans le secteur de l'école : aménagement des rues de l'Ecole (mise à sens unique) et de la Treille (création d'un trottoir), installation des jeux dans la cour de la maternelle et pose d'un nouveau revêtement pour le sol, câblage informatique de l'école. Ces travaux vont débiter la semaine du 3 août.

Commission Commerce (Eliane DALLEMAGNE)

Suite au Conseil municipal du 6 juillet, la commission a demandé à l'architecte de revoir le projet avec les objectifs suivants :

- rester au maximum dans le volume des bâtiments existants,
- rester dans l'enveloppe de départ de 450 000 € hors taxes,
- la réduction du projet passerait par la suppression, totale ou partielle, d'une activité : ce serait l'épicerie. Cette activité ne serait en effet pas rentable et il n'est pas certain qu'elle apporte un réel service à la population qui, dans sa grande majorité, peut aller faire ses achats à Péron, Thoiry ou Saint Jean de Gonville. Le projet serait donc recentré sur les activités principales de bar-restaurant, avec en complément le relais-poste, et éventuellement de la presse et un rayon de petite épicerie de dépannage ; la suppression partielle du volet « épicerie » devrait permettre de réduire le coût des travaux, car il ne serait plus indispensable d'agrandir le bâtiment.

Eliane DALLEMAGNE présente donc l'esquisse rapide faite par l'architecte :

- le projet reste dans le volume existant,
- le bar et la cuisine seraient dans la grange, le bar qui fait environ 26 m² pourrait également accueillir le relais poste et un rayon de presse et de petite épicerie, la cuisine dessert directement le bar et le dégagement qui conduit à la salle de restaurant ;
- la salle de restaurant est installée au rez-de-chaussée des anciens appartements (environ 49 m²), et pourrait être complétée à l'avenir par une mezzanine (au 1^{er} étage),
- la salle de restaurant serait prolongée par l'actuelle terrasse, dont la dalle serait cependant à reprendre complètement,
- le logement de fonction, au-dessus de la grange serait desservi par l'escalier menant à la mezzanine du restaurant (plus de location indépendante possible) ;
- huit places de stationnement seraient créées route de la Plaine, et deux côté rue de la Treille, les livraisons se feraient depuis la route de la Plaine.

Romy LASSERRE dit que pour le relais-poste il faudrait prévoir un petit espace pour le stockage des colis. Eliane DALLEMAGNE répond que cela pourrait être intégré au fond du bar.

La commission voudrait recueillir l'avis du Conseil sur le principe de ce projet avant d'avancer sur l'APS, et de faire faire un chiffrage précis. Romy LASSERRE demande si le Conseil doit s'exprimer sur la suppression partielle de l'épicerie. Eliane DALLEMAGNE répond par l'affirmative. Anna DOUDOU dit qu'il est important que le projet conserve des possibilités d'évolutions. Bérangère BAERISWYL trouve que ce projet se présente mieux et qu'il fera moins peur aux candidats-exploitants. René VERNAY regrette que l'on néglige l'entretien des rues et des routes pour pouvoir financer le commerce. Il se demande s'il ne faudrait pas attendre un peu pour le présenter. Jean-Charles MORANDI souligne que le budget prévoyait des crédits distincts pour l'entretien des routes et pour le commerce et que ce sont deux choses différentes. Il ajoute que ce projet permettrait de rester proche des prévisions budgétaires faites pour le commerce. Romy LASSERRE précise que le commerce est un investissement qui peut être financé notamment avec les surplus dégagés en fonctionnement (dont l'entretien des routes relève), et que les deux sont donc liés. Pierre DUMAREST dit que si les routes ont besoins de travaux supplémentaires, le budget 2010 pourra prévoir plus de crédits à ce niveau là. Jean-Charles MORANDI ajoute que le Conseil municipal a fait des choix lors du vote du budget 2009 et que ces choix ont impliqué certains sacrifices. Frédéric PERICARD constate que cette question n'est pas nouvelle : elle date du moment où le Conseil municipal a lancé le projet de commerce. Pierre DUMAREST souligne que les challaisiens attendent quelque chose qui ramène de l'animation dans le village, un bar ou un restaurant. Bérangère BAERISWYL note qu'avec le projet tel qu'il est présenté ce jour, un couple pourrait faire fonctionner l'affaire, en embauchant une seule personne. La précédente version nécessitait plus d'employés. Elle risquait de décourager les exploitants. Pour elle, il est préférable de rester modeste. Romy LASSERRE est du même avis. Elle ajoute que dans 30 m² de bar, il est possible de faire un peu d'épicerie de dépannage. Bérangère BAERISWYL fait remarquer que les huit places de stationnement route de la Plaine seront un atout pour la clientèle. Frédéric PERICARD préfère que la commune investisse dans quelque chose de rentable et d'utile pour la commune. Pierre DUMAREST constate que des projets similaires ont fonctionné dans des communes semblables à la nôtre (exemple d'Arand dans le haut-Bugey). Romy LASSERRE veut être sûr que si le conseil approuve le principe de ce projet, qui n'est pas encore chiffré, cela ne l'engage pas au-delà : il s'agit juste de dire si ce projet est plus conforme aux attentes du conseil, afin que la commission puisse poursuivre les études. Pierre DUMAREST le confirme. Claude CHAPPUIS souligne que les projets précédents étaient très beaux, mais trop ambitieux : si dans deux ans le conseil souhaite travailler sur un projet de salle des fêtes, il ne faut pas tout investir aujourd'hui dans le commerce. Pierre DUMAREST ne voudrait pas que le conseil soit trop rigide quant à l'enveloppe financière du projet : la commission mettra tout en œuvre pour s'inscrire dans l'enveloppe de 450 000 €, mais il ne voudrait pas que le projet soit abandonné car l'on dépasserait les prévisions de quelques milliers d'euros. Romy LASSERRE dit que l'idée d'un projet modulable est bonne, car cela permettra des évolutions si l'exploitation est rentable. De plus, en minimisant les investissements, la commune minimise les risques. Pour elle, la commune doit rester prudente. Pierre DUMAREST souligne que le souci de la commission sera de trouver le parfait exploitant, car c'est une condition pour que le commerce fonctionne. Pierre DUMAREST demande qui est contre le projet tel qu'il est présenté. Rachel NABAFFA dit qu'elle y est opposée : elle voudrait que la grange ne soit pas aménagée immédiatement, qu'elle soit gardée en réserve pour l'avenir, et que le commerce ne soit aménagé que dans la partie

appartement, avec une cuisine en rez-de-jardin. Elle trouve que dans la configuration qui est présentée le bar manque de lumière. Elle voudrait que l'on conserve le balcon sur la façade sud, de manière à conserver la possibilité de faire une extension sur la terrasse si l'activité est rentable. Pierre DUMAREST dit qu'il est difficile de laisser la grange en l'état, car le bâtiment nécessite des travaux importants, qui ne pourraient pas être aisément réalisés lorsque le commerce sera en exploitation. En outre, l'étage de la grange est nécessaire pour y aménager un logement pour le commerçant. Pierre CUZIN dit qu'il est indispensable que le gros-œuvre soit réalisé simultanément dans l'ensemble du bâtiment. Claude CHAPPUIS et Frédéric PERICARD note que mettre la cuisine à un autre étage que la salle de restaurant ne serait pas très pratique du point de vue de l'utilisation quotidienne. **L'esquisse de ce projet est approuvée à la majorité (11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions).**

Commission Communication (Christian JOLIE)

La commission présente une première maquette du nouveau plan de ville. Elle va l'étudier pour mettre à jour les chemins et autres secteurs habités. David PERAY propose que certains espaces soient laissés aux entreprises pour faire de la publicité. Christian JOLIE constate que des entreprises se créent ou disparaissent avec le temps et craint qu'en conséquence le plan devienne rapidement obsolète. Le Conseil municipal ne retient pas cette proposition. Les panneaux de village seront conçus selon le même principe. Ils intégreront des photographies.

Affaires intercommunales (Pierre DUMAREST)

☞ Prix de l'eau et du service d'assainissement : Pierre DUMAREST rappelle qu'un groupe de travail avait été constitué pour étudier les possibilités de mettre en place un prix social de l'eau. La question s'est avérée particulièrement complexe. Une première synthèse des travaux a été présentée en Conseil communautaire lors de la réunion du 23 juillet. Celui-ci devrait prendre sa décision lors de sa séance du 17 septembre. Actuellement le prix de l'eau est de 2.73 €/m³, il passerait à 2.78 €/m³ en 2010 et à 2.87 €/m³ en 2020. Pierre DUMAREST explique que ces prix sont calculés sur la base d'une consommation d'eau théorique de 120 m³ par an et par foyer. L'eau revient donc plus chère à ceux qui consomment moins de 120 m³/an.

☞ Transport Challex/La Plaine : Pierre DUMAREST explique que le Conseil général de l'Ain nous a récemment informé que la ligne de bus Challex/La Plaine pourrait être mise en service, à titre expérimental, à compter de décembre 2009. La partie déficitaire serait financée par la Compensation financière franco-genevoise. Il a été interpellé à ce sujet par Etienne Blanc qui voulait savoir si Challex avait passé un contrat avec le Conseil général. Il reproche à Challex d'avoir un peu louvoyé et d'être aller voir directement Monsieur Larmanjat, Vice président du Conseil Général en charge des transports. Pierre DUMAREST a expliqué à Monsieur Etienne Blanc que le déficit attendu de la ligne Challex/La Plaine se monterait à 70 000 €. Le financement de celui-ci par la compensation franco-genevoise se ferait sur le même principe que pour les lignes desservant Thoiry et Divonne, qui elles sont déficitaires de 800 000 €. Romy LASSERRE demande qui va prendre la décision in fine. Pierre DUMAREST répond qu'il s'agira du Conseil général, après présentation du dossier au Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT).

Questions diverses :

☞ Fête nationale suisse du 1^{er} août 2009 : invitation de la Commune de Dardagny. Frédéric PERICARD représentera la commune.

☞ Recours contre le PLU : Jean-Luc Gay a fait appel de la décision du Tribunal administratif. La commune va transmettre le dossier à son avocat.

☞ Frédéric PERICARD a rencontré Monsieur Delrue concernant les problèmes de bruit de voisinage et ce dernier lui a demandé de faire le médiateur. Il dit que ce n'est pas lui qui a appelé les gendarmes pour les supporters de football présents sur le stabilisé un dimanche après-midi. Pierre DUMAREST essaie d'avoir des renseignements auprès des gendarmes, mais cela prend du temps car ce seraient les unités de Gex ou de Bellegarde qui sont intervenues. Frédéric PERICARD pense que ce problème pourrait se résoudre de lui-même à deux conditions : 1) mettre un panneau sur le parking de la salle des fêtes pour rappeler que la zone est habitée et qu'il ne faut pas être trop bruyant, 2) mettre un panneau au jardin d'enfants précisant les heures auxquelles il peut être utilisé. Béragère BAERISWYL n'est pas convaincue de la sincérité de Monsieur Delrue et rappelle le précédent courrier de cette personne dans lequel il se plaignait, par anticipation, des nuisances sonores de manifestations qui n'avaient pas encore eu lieu. Frédéric PERICARD souligne qu'il ne faut pas répandre des rumeurs, et qu'il l'on à tôt fait d'accuser quelqu'un à tort. Pour Jean-Charles MORANDI, il reste inadmissible d'appeler les gendarmes parce qu'il y a du bruit sur le stade un dimanche après-midi. Par contre, la commission voirie pourra étudier la mise en place de ces panneaux. Pierre DUMAREST évoque l'appel téléphonique qu'il a eu de la part de cette personne un vendredi soir à 21h30 pour se plaindre de manifestations soit disant bruyantes qui avaient eu lieu au cours de la semaine, alors qu'il s'agissait le lundi d'un concert de la Lyre (musique non amplifiée), le mercredi d'un repas de l'Amicale des pompiers (sans musique), et le vendredi soir d'un repas de l'association paroissiale (également sans musique). Frédéric PERICARD ne voudrait pas que la commune entre en conflit avec cette personne. Béragère BAERISWYL demande s'il y a eu des plaintes pour le bruit suite à l'anniversaire de l'USC et au 14 juillet. Pierre DUMAREST répond par la négative. Il souligne que les conseillers municipaux et lui-même étaient intervenus auprès des associations et des disc-jockeys pour leur demander de rester raisonnables. En outre des mesures ont été faites avec un sonomètre et les normes ont été respectées.